

SPEP
Syndicat des Psychiatres
D'Exercice Public

SPH
Syndicat des Psychiatres
des Hôpitaux

SPS
Syndicat des Psychiatres
de secteur

USP
Union Syndicale
de la Psychiatrie

Le 10 décembre 2007

Communiqué

Les syndicats de la psychiatrie publique regroupés dans le pôle psychiatrique du CASP et l'Intersyndicale de Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP) prennent note avec satisfaction des nouvelles avancées obtenues dans le dossier de la prime sectorielle et de liaison psychiatrique.

Lors de la réunion de l'ensemble des syndicats avec la DHOS, le 27 novembre 2007, la DHOS nous a informés du fait que la prime devait être mensualisée comme prévu dans le texte du 28 mars 2007 et donc, comptabilisée pendant les congés. Ce point est acquis.

Par ailleurs, un arbitrage a eu lieu et le Ministère nous a fait savoir que le 1^{er} alinéa de la liste annexe de l'arrêté du 28 mars 2007 comprenant cinq activités différentes de secteur (CMP, CATTP, centre de jour, hôpital de jour et de nuit), devait être compris et interprété par les autorités local comme tel, c'est-à-dire, que les collègues effectuant plusieurs activités de cet alinéa seraient éligibles à la prime sectorielle, au même titre que les collègues effectuant des activités mentionnées aux autres alinéas.

Dans ces conditions, les syndicats SPEP, SPH, SPS et USP lèvent le préavis de grève lancé pour le 11 décembre 2007, tout en lançant un appel à l'ensemble des collègues pour maintenir leur vigilance et leur mobilisation en attendant la sortie d'instructions écrites ou d'une circulaire par la DHOS à ce sujet.

Pour le SPEP, Docteur E. MALAPERT
Pour le SPH, Docteur P. FARAGGI
Pour le SPS, Docteur N. SKURNIK
Pour l'USP, Docteur P. PARESYS